

« Les Juliobonales » 20 et 21 juin 2026

Règlement intérieur

CONDITIONS GENERALES

La manifestation se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026 à Lillebonne.

La Ville de Lillebonne se réserve le choix des exposants. La Ville de Lillebonne se réserve le droit d'attribution des places, aucun changement n'est envisageable.

Les exposants sont tenus de se présenter vers 8h30, place Carnot (près de l'église) ou rue Victor Hugo (près du théâtre romain), munis de leur numéro de Siret ou d'un numéro d'inscription en préfecture pour les associations et d'une attestation d'assurance « responsabilité civile ». Le lieu exact de l'emplacement sera notifié à l'exposant au plus tard 7 jours avant la manifestation.

Aucun exposant ne pourra garer son ou ses véhicules à proximité de son stand pendant l'ouverture de la manifestation au public sauf décision contraire de l'organisateur. Un parking à proximité du site est disponible pour les exposants.

La demande d'un branchement électrique doit être faite lors de la pré-inscription. **Il est interdit d'utiliser du gaz sauf accord de l'organisateur.**

L'entrée des visiteurs est gratuite.

L'événement ayant un lien avec le gallo-romain, il est demandé à chaque exposant de s'adapter au mieux au thème (décoration du stand – costume d'époque). Pour renforcer l'immersion, les matériaux utilisés pour la structure et **la décoration du stand devront autant que possible être des matériaux rappelant ceux de l'époque**, tels que le bois, la corde, les tissus naturels, la vannerie ou tout autre élément pouvant évoquer l'Antiquité. L'utilisation de plastique devra être proscrite au maximum, et tout élément moderne visible devra être limité ou dissimulé.

INSCRIPTION

Le délai de pré-inscription est fixé au **mercredi 15 avril 2026 au plus tard**.

La location de l'emplacement est de 3 mètres linéaires pour un montant de 21.15 €. Un exposant ne peut pas obtenir plus de 6 mètres linéaires.

La fourniture des stands est à la charge de l'exposant.

Les stands, tout matériel appartenant à l'exposant et les produits de la vente sont couverts par l'assurance de l'exposant. L'exposant doit sécuriser son matériel d'exposition pour éviter tout accident.

Dès réception de votre candidature, vous recevrez un accusé de réception. **Attention** : cet email ne constitue en aucun cas une confirmation de participation.

Vous recevrez ensuite un second email vous informant de l'acceptation ou du refus de votre candidature. En cas de confirmation, il vous faudra procéder au règlement de votre emplacement, à l'ordre du Trésor Public, afin de réserver définitivement votre place.

CONDITIONS D'ANNULATION

Les exposants inscrits ne pourront prétendre à aucun dommage en cas d'annulation de la manifestation. Seuls les frais d'inscription seront remboursés.